



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 31.03.2014 L'an deux mille quatorze le quatre avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes SANZ, BENTATA-RECOULES, Mr GRIMAL, Mmes PESA, ANGLES, Mr RASKOPF, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mmes HOLLINGER-CHAILLET, THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absent : Mrs FABRE (excusé), CASTEL.

N° 14/41

Secrétaire : Mme ANGLES

Objet de la délibération _____

**INDEMNITES
CONSEILLERS
DELEGUES**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'article L 2122-18 du CGCT, il sera amené à prendre des arrêtés de délégation de fonctions à six conseillers municipaux.

En conséquence, il propose que ces six conseillers municipaux délégués se voient attribuer une indemnité de fonction dans le cadre de l'enveloppe globale des indemnités des élus conformément aux dispositions contenues dans les articles L 2123-24 et L 2123-24-1 du CGCT.

5 abstentions

Adopté à la majorité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

FIXE le montant des indemnités aux conseillers municipaux délégués aux taux suivants :

- 7,49 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :
1015.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 15 octobre 2014
Jean-Paul RAYNAUD
Maire,